

COMMUNE DE STEINBOURG

Nombre des conseillers élus : 19

Conseillers en fonction : 19
Date de la convocation : 5 septembre 2023

Conseillers présents et représentés : 18

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 septembre 2023 – 20H

Sous la présidence de Madame Viviane KERN, Maire, étaient présents :

MM. Laurent HAHN, Sandra POISSON, Cédric ROSIN, adjoints au Maire

MM. Manuel DERMIGNY, Christine MULLER, Bernard ANDRES-KUHN, Yolande BECKER, Brice HUGELE, Maria-Paola HUBER, Catherine SCHNEIDER, William CONRAD, Monique MOMMER, Marc KIM, Sabine COUTURIER, Christian SELLINI.

absents excusés :

Mme Céline TIOU TIU a donné procuration à Mme Viviane KERN

Mme Annick HOLLNER a donné procuration à Mme Christine MULLER

M. Fabrice ADAM

Secrétaire de séance : M. Manuel DERMIGNY

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

ORDRE DU JOUR

- I. Fonctionnement de l'assemblée**
 - A. Désignation du secrétaire de séance,
 - B. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 juin 2023,
- II. Urbanisme**
 - A. Droit de préemption urbain,
- III. Patrimoine**
 - A. Renouvellement baux chasse – délimitation des lots,
 - B. Renouvellement baux de chasse – choix du mode de location,
 - C. Renouvellement bail location terrain snack,
- IV. Fonction Publique**
 - A. Modification du tableau des emplois,
- V. Intercommunalité**
 - B. Programme Local de l'Habitat,
- VI. Divers et informations diverses**

I - FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

A. SECRETAIRE DE SEANCE

M. Manuel DERMIGNY est désigné secrétaire de séance.

B. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

Les membres présents reconnaissent avoir eu une copie intégrale du procès-verbal de la séance du 28 juin 2023 et l'approuvent à l'unanimité.

II – URBANISME : Droit de préemption urbain

• Déclaration d'intention d'aliéner reçue le 17 juillet 2023

Vente d'un terrain avec immeuble rue du Presbytère – 1,32 ares

Zonage UA au PLU

Le Conseil Municipal, après délibération et vote unanime décide de ne pas intervenir pour cette vente.

COMMUNE DE STEINBOURG

III – PATRIMOINE

A. Renouvellement baux de chasse

• Délimitation des lots

En application du Cahier des Charges approuvé par arrêté préfectoral du 12 juin 2023, il appartient au Conseil Municipal, après avis de la commission communale consultative de la chasse de décider du périmètre des lots de chasse.

M. HAHN présente les 4 lots de chasse communaux et propose de conserver leur périmètre tel qu'ils sont consignés dans les baux actuels.

Après discussion et vote unanime, le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de l'environnement,
- Vu l'arrêté préfectoral du 12 juin 2023 définissant le cahier des charges type pour la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 02/02/2024 au 01/02/2033,
- Vu l'avis favorable de la commission communale consultative de la chasse en date du 12 septembre 2023 pour la délimitation des lots de chasse,
- fixe les 4 lots communaux comme suit :
 - lot 1 : 312,30 Ha sur le territoire communal, sis au Sud du canal de la Marne au Rhin.
 - lot 2 : 264,20 Ha sur le territoire communal, sis entre le canal de la Marne au Rhin et l'A4.
 - lot 3 : 253,34 Ha sur le territoire communal, sis au Nord de l'autoroute entre l'autoroute et les limites du territoire vers Hattmatt et Dossenheim et Erolsheim / Saverne.
 - lot 4 : 155,55 Ha en forêt de montagne, sur les territoires des communes de Saint Jean, Neuwiller et Erolsheim / Saverne.

• Réservation du droit de chasse

En application du Cahier des Charges approuvé par arrêté préfectoral du 12 juin 2023, les communes qui possèdent des terrains sur un autre ban communal doivent décider si elles entendent se réserver le droit de chasse sur lesdits terrains et sont tenues de le notifier au maire de la commune concernée.

Le Conseil Municipal, après discussion et vote unanime décide de procéder à la réservation du droit de chasse sur les terrains communaux situés sur le ban de Saint Jean les Saverne, Erolsheim les Saverne et Neuwiller les Saverne.

La réservation permettra la mise en location d'une surface globale de 155 Ha. Ce lot de chasse ne sera plus soumis aux conditions du Cahier des Charges approuvé par arrêté préfectoral. Il appartiendra au Conseil Municipal de définir les modalités de location.

B. Renouvellement baux de chasse

• Choix du mode de location

En application du Cahier des Charges approuvé par arrêté préfectoral du 12 juin 2023, il appartient au Conseil Municipal, après avis de la commission communale consultative de la chasse de fixer le mode de location des lots de chasse.

Les locataires actuels ont demandé à faire valoir leur droit de priorité.

Après discussion et vote unanime, le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de l'environnement,
- Vu l'arrêté préfectoral du 12 juin 2023 définissant le cahier des charges type pour la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 02/02/2024 au 01/02/2033,
- Vu l'avis favorable de la commission communale consultative de la chasse en date du 12 septembre 2023 pour le mode de location,
- décide à l'unanimité le renouvellement des baux de chasse par convention de gré à gré pour les 4 lots de chasse communaux. Le lot 4 étant un lot de chasse réservé, les conditions du Cahier des Charges ne s'appliqueront pas. Il sera proposé de conclure une convention pour une période de 3 ans, renouvelable, en fixant des conditions de quotas de chasse, pour permettre une meilleure régénération en forêt.

• Consultation des propriétaires

Le droit de chasse est administré par la commune au nom et pour le compte des propriétaires. La chasse devant être remise en location pour une nouvelle période de 9 ans du 02/02/2024 au 01/02/2033, l'ensemble des propriétaires a été contacté pour l'affectation du produit de la chasse.

Le procès verbal publié le 31 août 2023 a fait état que la majorité qualifiée des 2 tiers des propriétaires représentant les 2 tiers des surfaces chassables a donné son accord pour l'abandon du produit de la chasse à la commune pour le paiement partiel des cotisations de la Caisse Accidents Agricoles.

résultat de la consultation :

- nombre de propriétaires concernés :	824		
- surface totale des terrains concernés :	1 061 Ha 28 a		
- nombre de propriétaires ayant décidé l'abandon	555	soit	67 %
- surface globale appartenant à ces propriétaires :	859 Ha 35 a	soit	81 %

COMMUNE DE STEINBOURG

C. Renouvellement convention location terrain pour activité snack

Le bail pour la location du terrain pour l'activité snack est arrivé à échéance le 31 août 2023.

Madame Knarik MANUKYAN, locataire, a subi des dégâts sur le local (début d'incendie) et est toujours en attente de l'indemnisation de l'assurance. Pour l'instant l'activité n'a pas encore repris.

Dans l'attente de la régularisation de son dossier, il est proposé de conclure un bail pour une période de 6 mois.

Après délibération et vote unanime, le Conseil Municipal décide :

- de conclure un bail d'occupation précaire pour le terrain destiné à l'activité snack (situé route de Saverne, section 26, parcelle N° 89, surface approximative : 250 m²) pour la période du 1er septembre 2023 au 28 février 2024 avec Madame Knarik MANUKYAN, domiciliée à Saverne, 18 rue Paul Acker.
- de fixer le prix de la location à 43,75 € /mois,
- de demander à l'intéressée un entretien régulier de la parcelle, malgré la non activité
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Mme le Maire précise que le terrain avait été proposé à la vente à l'entreprise limitrophe, avant la conclusion du premier de contrat de location avec Mme MANUKYAN. Les dirigeants n'y avaient pas donné suite, trouvant le prix de vente trop élevé.

IV – FONCTION PUBLIQUE

A. Modification du tableau des emplois

Madame KERN informe les membres qu'il y a lieu de modifier le coefficient d'emploi d'un agent. En effet, suite à la suppression d'une classe à l'école, les tâches hebdomadaires liées à l'entretien seront réduites. En accord avec l'agent, son coefficient d'emploi passera de 35h à 32h.

Le conseil Municipal, après délibération et vote par 17 voix pour et 1 abstention, autorise la modification du tableau des emplois communaux comme suit :

Filière	nombre	durée occupation	coefficient d'emploi
Administrative			
Attaché	1	temps complet	
Rédacteur	1	temps complet	
Adjoint administratif ppal 1ère cl.	3	temps complet	
Adjoint administratif ppal 2ème cl.	1	temps complet	
Technique - travaux			
Agent de maîtrise principal	2	temps complet	
Agent de maîtrise	1	temps complet	
Adjoint technique ppal 2ème cl.	1	temps complet	
Adjoint technique	2	temps complet	
Adjoint technique (saisonnier)	1	temps complet	
Technique - entretien			
Adjoint technique ppal 2ème cl.	1	temps non complet	32/35
Adjoint technique ppal 2ème cl.	2	temps non complet	24/35
Médico-sociale			
ATSEM ppal 1ère cl.	1	temps non complet	22/35
ATSEM ppal 2ème cl.	1	temps non complet	25/35

M. HAHN informe également l'assemblée que M. Raphaël ODENT, adjoint technique, quittera ses fonctions au sein de la commune le 31/12/2023. Son épouse bénéficie d'une promotion, avancement de grade, et est mutée dans le département de l'Ain. Une procédure de recrutement a été entreprise.

V - INTERCOMMUNALITE

Programme Local de l'Habitat

Madame KERN informe les conseillers du travail réalisé par la Communauté de Communes du Pays de Saverne afin de doter l'intercommunalité d'un Programme Local de l'Habitat.

Le PLH présenté est le quatrième de l'intercommunalité. Il portera la politique d'habitat de la communauté de communes sur une échelle de temps minimale de six ans, de 2024 à 2029.

Conformément à l'article L302-1 du code de la construction et de l'habitation, « le PLH définit, pour une durée de six ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logement et en hébergement,

COMMUNE DE STEINBOURG

à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer la performance énergétique de l'habitat et l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements ».

Le PLH doit être compatible avec les objectifs du SCOT (Schéma de cohérence territoriale) et doit notamment tenir compte des dispositions du PDALHPD (Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées). Les PLU doivent également être compatibles avec le PLH.

Le Programme Local de l'Habitat comprend trois parties obligatoires :

- Un diagnostic,
- Un document d'orientations comprenant l'énoncé des principes et objectifs du programme,
- Un programme d'actions détaillé.

Le PLH élaboré par la Communauté de Communes définit quatre orientations stratégiques :

1. Soutenir l'amélioration du parc privé existant,
2. Adapter le parc social,
3. Accompagner les communes vers un habitat plus sobre,
4. Observatoire de l'habitat et du foncier.

Autour de ces orientations, des objectifs qualitatifs et quantitatifs ont ensuite été déclinés et des actions visant à les atteindre ont été définies. Ancré dans l'obligation nationale de diminution progressive de l'artificialisation des sols, le PLH détermine un objectif de création de 520 logements nouveaux pour les six prochaines années, découlant des objectifs fixés dans le nouveau SCOT du Pays de Saverne, Plaine et Plateau.

Une partie de cette production aura lieu en renouvellement urbain (y compris mobilisation des logements vacants) et une autre en extension urbaine. Une répartition de cette production entre zone urbaine et villages ainsi qu'entre les communes de la zone urbaine a été établie. Différents tableaux prenant en compte le statut d'occupation des logements, la construction neuve ou la réhabilitation complètent la définition des objectifs.

Le plan d'actions du PLH poursuit de manière générale, la politique intercommunale en matière d'aides et conseil à la rénovation de l'habitat, de soutien à la politique du logement social et de poursuite d'un observatoire de l'habitat sur le territoire.

Le quatrième PLH propose également plusieurs nouveautés, comme une réflexion à mener quant à une opération d'aide aux travaux dans des communes hors Saverne, une action sur la mobilisation des réserves foncières dans les communes, en lien avec la création d'un observatoire du foncier, ainsi qu'une action concernant le logement vacant.

La Communauté de Communes du Pays de Saverne a arrêté le projet de PLH par délibération du conseil en date du 13 avril 2023. Le Président de la Communauté de Communes soumet désormais ce projet aux communes membres de l'EPCI, et au syndicat du SCOT, qui disposent d'un délai de deux mois pour se prononcer sur le PLH. Faute de réponse durant cette période leur avis est réputé favorable.

À la suite de cette consultation, au vu des avis, la Communauté de Communes du Pays de Saverne prendra une nouvelle délibération et transmettra le PLH à Madame la Préfète, pour saisine du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement qui dispose de deux mois pour se prononcer.

Le Maire rappelle que la commune a été associée aux divers ateliers et réunions habitat, préparatoires au PLH, à travers deux commissions communautaires paritaires habitat, exceptionnellement ouvertes à l'ensemble des Maires. Un atelier de terrain comprenant des visites et présentations d'opérations de construction a aussi été organisé le 7 octobre 2022, l'ensemble des Maires de l'intercommunalité était invité à y participer.

Le programme a également été présenté en Bureau des Maires, avant son arrêt en conseil communautaire du 13 avril 2023.

Après analyse de ces documents il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur les dispositions du PLH de la Communauté de Communes, d'indiquer les moyens relevant de ses compétences qui seront mobilisés pour concrétiser le PLH et atteindre ses objectifs, de transmettre au Président de la Communauté de Communes les avis et remarques exprimés par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment les articles L. 302-2 et R.302-9,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Saverne du 13 avril 2023,

Vu l'exposé de Mme le Maire,

après discussion et vote unanime, décide :

- a) d'approuver le projet de Programme Local de l'Habitat arrêté par la CCPS
- b) de proposer une action de sensibilisation en direction des propriétaires de logements vacants ou à réhabiliter
- c) de communiquer auprès des habitants pour faire connaître le PLH et ses outils,
- d) de relayer localement les actions de suivi-animation et tous les outils issus du dispositif d'actions du PLH

COMMUNE DE STEINBOURG

VI – DIVERS ET INFORMATIONS DIVERSES

▪ Rentrée scolaire

Mme KERN annonce les effectifs pour cette nouvelle rentrée scolaire 2023-2024 :

Ecole Élémentaire : 4 classes

Mme DIETEMANN CP – Grande section 26 élèves

Mme BERKHACHE CE1 24 élèves

MM. RUFF & SCHMITT CE2 – CM1 24 élèves

Mme BERNARD CM1 – CM2 23 élèves

Ecole Maternelle : 1 classe

Mme PINTO Petite/moyenne/grande section 25 élèves

TOTAL : 122 élèves

Une rencontre a déjà eu lieu en mairie avec le nouveau directeur M. Luc RUFF et une réunion est prévue prochainement pour évoquer les futures manifestations.

▪ Campagne fleurissement

M. HAHN informe que la tournée fleurissement a eu lieu et que les récompenses pour 2023 ont été attribuées sous forme de bons d'achat. Le fleurissement communal a été réduit, suite aux récurrentes restrictions d'eau ; plus de plantes vivaces ont été plantées.

Le montant des récompenses attribuées pour 2023 est sensiblement identique à celui de l'année dernière, en équivalent géraniums :

Récompenses :

87 Bons d'achat 10 €

69 Bons d'achat 17 €

32 Bons d'achat 25 €

32 Bons d'achat 35 €

TOTAL : 3 963 €

▪ Route de Saverne

Les bacs à fleurs ont été enlevés. Des balises ont été installées avec un nouveau marquage afin de matérialiser les emplacements de stationnement. Il n'y a plus d'obstacle visuel pour les riverains de la rue, qui ont apprécié cette démarche.

▪ Travaux port

Les travaux d'installation de la cellule sanitaire vont démarrer prochainement.

semaine 38 – travaux de terrassement et de réseaux

semaine 42 – installation cellule

▪ Travaux cabinet médical

Dr COPACIU va s'associer avec Dr HIGEL, qui démarrera son activité le 1/11/2023.

Le nouveau médecin travaillera en collaboration avec une assistante et souhaite une séparation au sein de son bureau.

Plusieurs réunions ont eu lieu avec les médecins ; un cloisonnement va être effectué courant octobre afin de prévoir cette nouvelle fonctionnalité.

La plage d'horaire pour les consultations va être élargie : tous les matins (samedis inclus) et toutes les après-midi.

▪ Projet construction rue Saint Jean

Un promoteur immobilier vient d'obtenir un permis de construire pour 18 logements, 6 bâtiments de 3 logements, sur un terrain rue Saint Jean. Un particulier a vendu une partie de sa propriété, un accès privé sera créé depuis la rue Saint Jean.

Les appartements, 3 pièces, seront destinés à l'achat ; ceux du rez de chaussée respectent les normes PMR.

▪ Rencontres jumelage

Mme POISSON évoque les rencontres qui ont eu lieu récemment avec nos amis de Loffenau :

* Déplacement à Loffenau pour « Sonnenuntergang Fest » en juin

* Accueil par le Football Club du TSV pendant 3 jours en juillet, pour une mise au vert

* Rencontre entre les membres de l'association Obst und Gartenverein et l'association des Arboriculteurs de Dettwiller les 1 et 2 septembre,

* Accueil du comité de jumelage les 9 et 10 septembre, après-midi pétanque, soirée et nuit au Refuge de la Pépinière, marche au château du Haut-Barr

▪ Fête des aînés

Le repas pour la fête des aînés aura lieu le dimanche 8 octobre 2023.

Le menu sera fourni par le même traiteur, mais sera plus élaboré que celui de l'année dernière.

Thème : musique / animation : chants. Les conseillers sont invités à s'inscrire rapidement.

COMMUNE DE STEINBOURG

▪ Fêtes et manifestations

M. ROSIN annonce les prochaines manifestations :

30 septembre	Représentation théâtrale (Les Culottes à l'envers)
30 sept – 1 ^{er} octobre	Moules/frites (Football Club)
7 octobre	Repair café (foyer communal)
8 octobre	Fête des Aînés
8 octobre	Auto cross
14 octobre	Oktoberfest
14 octobre	Balade au fil de l'eau / sentier Weckmann (SDEA)
10-11-12-17-18-19 nov	Représentations théâtrales alsacien

▪ Oktoberfest

La soirée aura lieu le 14 octobre 2023 à partir de 18h à la Maison des Associations.
Elle est organisée par les associations Refuge Pépinière, Schneller et le CCAS de la commune.

▪ Marché Saint Nicolas

Le marché se déroulera les 25 et 26 novembre 2023.

Animations prévues :

Concert des Chorlibries de Loffenau – concert à l'église de 2 chorales - le petit train - les flammèches, spectacle feu – contes organisés par la Bibliothèque - un jeu de piste sur le marché

▪ Réunion CVE

Mme KERN informe les membres que l'entreprise organise des permanences et réunions au foyer communal :
Permanence / Informations : 27 septembre 2023 – 15h à 20h
Réunion du groupe de travail : 5 octobre – 18h à 20h
Elle invite les conseillers à s'y rendre, vu leurs nombreuses inquiétudes et doutes.

Mme KERN rappelle qu'il est essentiel, pour nos générations futures, de produire du gaz vert localement et de ne pas être dépendant de la fourniture de gaz fossile d'autres pays.

L'usine de méthanisation prévue, permettrait la production de gaz vert pour une population équivalente à 7500 habitants, au vu de la surface exploitée de 2,5 Ha. En équivalent panneaux photovoltaïques, il faudrait une surface de 28 Ha pour une même production d'énergie.

Un décompacteur est prévu à l'entrée des installations pour éviter toute pollution de plastique, contrairement aux méthaniseurs agricoles.

La friche, anciennement RAUSCHER, serait réhabilitée ; la moitié du terrain serait conservée pour les enjeux écologiques existants, la partie déjà artificialisée conviendrait pour l'usine de méthanisation. Une conduite de GRDF est également proche du site pour permettre l'injection du gaz dans le réseau.

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT soutient également ce type de projets.

M. HUGELE rajoute qu'une révision du Plan Local d'Urbanisme est demandée, durée entre 1 an et demi et 2 ans, coût minimum de 40 000 € (supporté par la CCPS)

Le permis de construire pour ce type de projet est délivré par l'Etat, et non par le Maire.

Il précise que la production se déroule en vase clos et ne produit pas d'odeurs. Le gaz est épuré puis injecté dans le réseau. Un plan d'épandage est également élaboré et est à respecter.

Mme HUBER indique qu'elle a assisté à une réunion où toutes les informations ont été communiquées.

Mme MULLER pense qu'il y a assez d'infrastructures à Steinbourg et que l'installation de cette usine engendrera un trafic important de véhicules.

Mme KERN lui répond qu'un plan de circulation sera établi et qu'il devra être respecté, sous peine de pénalités.

Mme COUTURIER indique que les installations classées de ce type n'ont pas de suivi et ne sont pas contrôlées.

M. HAHN indique que le site, avec sa vocation actuelle de décharge de matériaux, engendrera un trafic de camions encore plus important, si l'exploitation devrait reprendre. A ce jour le terrain appartient à un investisseur et aucun acte de vente n'a été signé.

Il demande également aux conseillers qu'elle serait leur avis si un méthaniseur agricole serait installé à un autre endroit du village, peut être même plus proche des habitations ?

M. CONRAD demande si un planning des procédures et démarches est connu ? il faudrait co-construire le projet avec la société.

Mme KERN indique également qu'une réunion s'est tenue à la DDT, avec tous les services concernés, le projet étant intercommunal et soutenu par le PETR. Chaque service a donné son avis et a indiqué les différentes mesures à respecter et les éventuelles études à entreprendre. Elle rappelle, qu'à ce stade du projet, aucune décision n'est requise et recommande aux conseillers d'assister aux prochaines réunions organisées par CVE.

COMMUNE DE STEINBOURG

Prochaine séance : lundi 30 octobre 2023

Séance close à 21h30

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 JUIN 2023 FEUILLET DE CLOTURE

Sous la présidence de Madame Viviane KERN, Maire, étaient présents :

MM. Laurent HAHN, Sandra POISSON, Cédric ROSIN, adjoints au Maire

MM. Manuel DERMIGNY, Christine MULLER, Bernard ANDRES-KUHN, Yolande BECKER, Brice HUGELE, Maria-Paola HUBER, Catherine SCHNEIDER, William CONRAD, Monique MOMMER, Marc KIM, Sabine COUTURIER, Christian SELLINI.

Mme Céline TIOUOUIOU a donné procuration à Mme Viviane KERN

Mme Annick HOLLNER a donné procuration à Mme Christine MULLER

absent excuse : M. Fabrice ADAM

Secrétaire de séance : M. Manuel DERMIGNY

ORDRE DU JOUR :

I. Fonctionnement de l'assemblée

A. Désignation du secrétaire de séance,

B. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 juin 2023,

II. Urbanisme

A. Droit de préemption urbain,

III. Patrimoine

A. Renouvellement baux chasse – délimitation des lots,

B. Renouvellement baux de chasse – choix du mode de location,

C. Renouvellement bail location terrain snack,

IV. Fonction Publique

A. Modification du tableau des emplois,

V. Intercommunalité

A. Programme Local de l'Habitat,

VI. Divers et informations diverses

Signatures :

Viviane KERN, Maire		Manuel DERMIGNY, Secrétaire de séance	
------------------------	--	--	--